



AVIS DE COURSE

15^{ème} RAID DES BALEINES

18 AU 20 JUIN 2021

LA ROCHELLE-LA COUARDE

Ville: LA ROCHELLE

Association Sportive des Cheminots Rochelais

Grade 4

Inter Série Catamaran TEMPS COMPENSE (INC) – DART 18- FORMULE 18

Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1 REGLES

- 1.1 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 1.2 Les RCV 2021 -2024
- 1.3 Les règles de classe s'appliquent

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après le [5 juin 2021 sur le site du RDB](#).
- 2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale , [si le COVID le permet](#).
- 2.1 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante [sur le site du RDB](#)

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse [sur le site du RDB](#)
- 3.2 [DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes suivantes
**Inter Série Catamaran Flying Boat (FB)- Inter Série Catamaran TEMPS COMPENSE (INC)
DART 18 - FORMULE 18**
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
 - c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- 4.2.2 Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à **Association Sportive des Cheminots Rochelais Esplanade St Jean d'Âcre
17000 La Rochelle**
- 4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : [Passé le 5 juin 2021 une](#)

majoration de 30 euros sera appliquée.

4.6 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : *Les inscriptions seront closes dès que le nombre de 90 catamarans auront été atteint.*

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 05/06/2021	Droits après le 05/06/2021
<i>DART 18</i>	<i>160 € (Double) 80 € (solitaire)</i>	<i>190 € (Double) 110 € (solitaire)</i>
<i>F 18</i>	<i>160 € (Double) 80 € (solitaire)</i>	<i>190 € (Double) 110 € (solitaire)</i>
<i>INC</i>	<i>160 € (Double) 80 € (solitaire)</i>	<i>190 € (Double) 110 € (solitaire)</i>

Sont inclus

- Le petit déjeuner du samedi matin
- Le panier repas du samedi midi
- Le repas des Équipages le samedi soir
- Le petit déjeuner du dimanche matin
- La Pasta party du Dimanche.

Participation financière de 15 € pour Les accompagnants pour le repas du samedi soir

6 PUBLICITE

6.1 Les bateaux doivent afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice durant toute l'épreuve

6.2 L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription :

Programme	Date	Heure début	Heure fin
Confirmation des Inscriptions	18/06/2021	16h00	20h00
	19/06/2021	08h00	10h00
Briefing des Skippers	19/06/2021	11h00 LA ROCHELLE	
	20/06/2021	08h30 LA COUARDE	

7.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : le 19/06/2021 de 8h30 à 10h30

7.3 Jours de course : Le 19 juin 2021 (1 course) La Rochelle – La Couarde
Le 20 juin 2021 (1 course) La Couarde – La Rochelle

7.4 Nombre de courses :

- 1 course La Rochelle – La Couarde
- 1 course La Couarde – La Rochelle

7.5 L'heure du signal d'avertissement de la course du 19 juin 2021 est prévue à 12h00.

7.6 Le dernier jour de course programmé le 20 juin 2021 à 9 h30

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat [de jauge] [de rating] valide.

9.2 (DP) Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

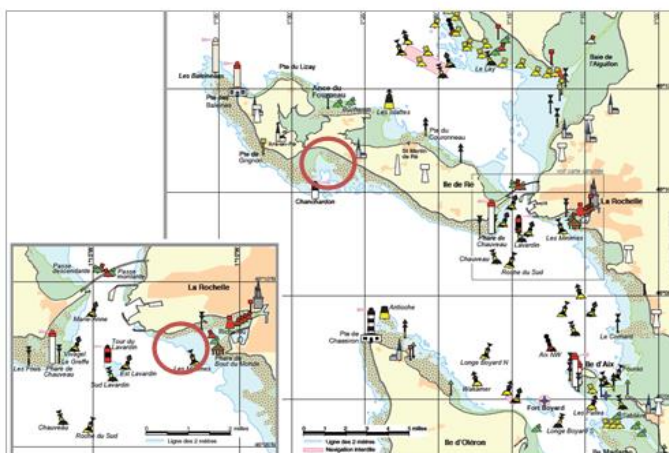
9.3 (DP) L'équipement suivant devra être embarqué

- 1 pagaie d'au moins 1 mètre de long
- 1 bout de remorquage flottant d'un tenant à poste de 15 mètres de long et 8 mm de diamètre minimum
- 1 bout de redressage à poste de 4 mètres et de 10mm de diamètre
- 1 compas de relèvement
- 2 flashes light ou 2 feux à main ou 2 fusées parachute
- 1 VHF
- 1 GPS (facultatif)

9.4 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle le 18 de 16h00 à 20h00 et 19 juin 2021 de 8h00 à 10h30

10 LIEU

10.1 L'Annexe à l'AC (Zone de course)



11 LES PARCOURS

11.1 Pointage officiel

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier Pointage officiel à une des marques précisées ci-dessous * (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

***Liste des marques où un pointage officiel peut être effectué: TOUTES**

11.1 Les parcours à effectuer seront les suivants :

A		34 milles			
Ordre	Waypoint	Passage	Côté	Position	
1	Départ				
2	Bouée de dégagement éventuelle	Contourner			
3	Bouée Marie Anne	Contourner	Tribord	46°09,300 N	1°15,000 W
4	Passé montante du pont de l'île de RE et son balisage			46°10,300 N	1°14,400 W
5	La Tourelle des Islattes à contourner à bâbord et un Bateau à laisser à tribord arborant le 2ème substitut			46°14'000 N	1°23,200 W
6	Porte des Baleineaux : la bouée à contourner à bâbord et un Bateau à laisser à tribord arborant le 2ème substitut			46°16,270 N	1°35,050 W
7	Bouée des Baleines	Contourner	Bâbord	46°15,830 N	1°36,270 W
8	Phare de CHANCHARDON	Contourner	Bâbord	46°09,800 N	1°28,300 W
9	Ligne d'arrivée (LA COUARDE) Bateau comité à laisser à tribord et la bouée à laisser à bâbord			46°11,345 N	1°27,300 W

B		34 milles			
Ordre	Waypoint	Passage	Côté	Position	
1	Depart				
2	Bouée de dégagement éventuelle				
3	Phare de CHANCHARDON	Contourner	tribord	46°09,800 N	1°28,300 W
4	Bouée des Baleines	Contourner	tribord	46°15,830 N	1°36,270 W
5	Porte des Baleineaux: la Bouée à laisser à tribord et un Bateau à laisser à bâbord arborant le 2ème substitut			46°16,270 N	1°35,050 W
6	La Tourelle des Islattes à laisser à tribord et un-Bateau à laisser à bâbord arborant le 2ème substitut			46°14'000 N	1°23,200 W
7	Passé descendante du pont de l'île de RE et son balisage			46°10,200 N	1°14,600 W
8	Bouée Marie Anne	Contourner	bâbord	46°09,300 N	1°15,000 W
9	Bouée Ouest minimales	Contourner	bâbord	46°08,100 N	1°11,400 W
10	Tour Richelieu et le balisage du chenal	A laisser	tribord	46°08,900 N	1°10,400 W
11	Ligne d'arrivée Bateau comité à laisser à bâbord et la Bouée à laisser à tribord (LA ROCHELLE)			46°09,180 N	1°09,770 W

C		32 milles			
Ordre	Waypoint	Passage	Côté	Position	
1	Départ				
2	Bouée de dégagement éventuelle				
3	Bouée Nord-Ouest Aix	Contourner	Bâbord	46°02,400 N	1°12,330 W
4	Ile d'Aix, balise le Tridoux et balise Jamblet	A laisser	Tribord		
5	Bouée Sud est d'Aix	Contourner	Tribord	46°00,311 N	1°09,420 W
6	Bouée Nord-Ouest Aix	Contourner	Bâbord	46°02,400 N	1°12,330 W
7	La Bouée W minimales à laisser à bâbord et un Bateau à laisser à tribord arborant le 2ème substitut	Contourner	Bâbord	46°08,100 N	1°11,400 W
8	Bouée Roche du Sud	Contourner	Bâbord	46°06,400 N	1°15,220 W
9	Ligne d'arrivée (LA COUARDE) Bateau comité à laisser à bâbord et la Bouée à laisser à tribord			46°11,345 N	1°27,300 W

D		18,2 milles			
Ordre	Waypoint	Passage	Côté	Position	
1	Départ				
2	Bouée de dégagement éventuelle				
3	Bouée Roche du Sud	Contourner	bâbord	46°06,400 N	1°15,220 W
4	Bouée Marie Anne	Contourner	tribord	46°09,300 N	1°15,000 W
5	Bouée Ouest minimes	Contourner	bâbord	46°08,100 N	1°11,400 W
6	Tour Richelieu - le balisage du chenal	A laisser	tribord	46°08,900 N	1°10,400 W
7	Ligne d'arrivée Bateau comité à laisser à bâbord et la Bouée à laisser à tribord (LA ROCHELLE)			46°09,180 N	1°09,770 W
E		25,6 milles ou 31.6 milles			
Ordre	Waypoint	Passage	Côté	Position	
1	Départ				
2	Bouée de dégagement éventuelle				
3	Bouée Nord Longe	Contourner	bâbord	46°01,970 N	1°16,890 W
4	Bouée Nord-Ouest d'Aix	Contourner	bâbord	46°02,400 N	1°12,330 W
5	Bouée FILIERE SUD des Basques du pertuis d'Antioche La Bouée à laisser à bâbord et un-Bateau à laisser à tribord arborant le 2ème substitut	Contourner	bâbord	46°02.940 N	1°09.404 W
6	Bouée FILIERES EST Rade des Basques, Pertuis Antioche	Contourner	bâbord	46°04.620 N	1°09.720 W
7	Bouée Ouest Minimes à Contourner à tribord Si à cette Bouée un bateau arbore la flamme 1 la Bouée est à contourner à bâbord			46°08,100 N	1°11,400 W
8	Bouée roche du Sud si envoi de la flamme 1 à la Bouée ouest minimes	Contourner	bâbord	46°06,400 N	1°15,220 W
9	Tour Richelieu - le balisage du chenal	A laisser	tribord	46°08,900 N	1°10,400 W
10	Ligne d'arrivée (Bateau comité à laisser à bâbord et la Bouée à laisser à tribord (LA ROCHELLE)			46°09,180 N	1°09,770 W
F		19 milles			
Ordre	Waypoint	Passage	Côté	Position	
1	Départ				
2	Bouée de dégagement éventuelle				
3	Bouée Roche du Sud	Contourner	bâbord	46°06,400 N	1°15,220 W
4	Bouée Marie Anne	Contourner	tribord	46°09,300 N	1°15,000 W
5	Passe montante du pont de l'île de RE et son balisage			46°10,300 N	1°14,900 W
6	Passe descendante du pont de l'île de RE et son balisage			46°10,200 N	1°14,400 W
7	Bouée Marie Anne	Contourner	bâbord	46°09,300 N	1°15,000 W
8	Bouée Ouest Minimes	Contourner	bâbord	46°08,100 N	1°11,400 W
9	Tour Richelieu - le balisage du chenal	A laisser	tribord	46°08,900 N	1°10,400 W
10	Ligne d'arrivée Bateau comité à laisser à bâbord et la Bouée à laisser à tribord (LA ROCHELLE)			46°09,180 N	1°09,770 W

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes *Catamaran C1-C3 – F18- Dart 18*, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13 CLASSEMENT

13.1 Le système de classement est le suivant : *Cumul de temps réel pour les F18, application de l'annexe A des RCV*

13.2 1 course valide la compétition.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *des flammes libellées Région Poitou Charentes*.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 PLACE AU PORT

[DP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le [parc à bateaux] [port].

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile est inhérent au sport de la voile.

20 DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID-19

20.1 Chaque participant est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

20.2 Un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement se retirer de l'épreuve et en informer l'autorité organisatrice.

21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

En présence des compétiteurs à proximité du club situé à Saint Jean d'acre vers 16h00

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

**Association Sportive des Cheminots Rochelais
Parking St Jean d'Âcre
17000 La Rochelle**

raiddesbaleines.free.fr

[05 46 41 18 47](tel:0546411847)

 **cheminotsvoilelarochelle@gmail.com** et **desforges.roland@orange.fr**